

BIBLIOTHECAIRE TERRITORIAL

Les épreuves et les programmes des concours

I - Le concours interne

Le concours est organisé par le Centre national de la fonction publique territoriale.

A - Les épreuves écrites d'admissibilité

Spécialité : Bibliothèques

- 1) Une note de synthèse établie à partir d'un dossier portant, au choix du candidat :
- soit sur les lettres et les sciences humaines et sociales,
 - soit sur les sciences exactes et naturelles et les techniques,
 - soit sur les sciences juridiques, politiques ou économiques.

Durée : 3 heures

Coefficient : 2

- 2) Une étude de cas portant sur les aspects de la gestion d'une bibliothèque.

Durée : 4 heures

Coefficient : 3

Spécialité : Documentation

- 1) Une note de synthèse établie à partir d'un dossier portant, au choix du candidat :
- soit sur les lettres et les sciences humaines et sociales,
 - soit sur les sciences exactes et naturelles et les techniques,
 - soit sur les sciences juridiques, politiques ou économiques.

Durée : 3 heures

Coefficient : 2

- 2) Une étude de cas portant sur les aspects de la gestion d'un centre de documentation ou d'un réseau documentaire.

Durée : 4 heures

Coefficient : 3

Seuls peuvent être autorisés à se présenter aux épreuves d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury. Toute note inférieure à 5 sur 20 entraîne l'élimination de la liste d'admissibilité.

B – Les épreuves d'admission

Spécialité : Bibliothèques

1) Une conversation avec le jury, à partir de la pratique professionnelle du candidat, débutant par le commentaire d'un texte, tiré au sort au début de l'épreuve, portant sur la diffusion de l'information et de la culture, l'édition, la lecture et les relations des bibliothèques avec leur environnement.

(durée de l'épreuve : 30 minutes, dont environ 10 minutes de commentaire et 20 minutes d'entretien)

Préparation : 30 minutes

Durée : 30 minutes

Coefficient : 4

2) Une épreuve orale facultative d'admission portant sur la traduction d'un texte, sans dictionnaire à l'exception de l'arabe, suivie de questions du jury sur celui-ci, dans l'une des langues étrangères suivantes au choix du candidat : allemand, anglais, italien, espagnol, grec, portugais, néerlandais, russe ou arabe.

Préparation : 30 minutes

Durée : 30 minutes

Coefficient : 1

3) Une épreuve orale facultative portant sur le traitement automatisé de l'information.

Préparation : 20 minutes

Durée : 20 minutes

Coefficient : 1

Spécialité : Documentation

1) Une conversation avec le jury, à partir de la pratique professionnelle du candidat, débutant par le commentaire d'un texte, tiré au sort au début de l'épreuve, portant sur les grands thèmes de l'actualité (intellectuelle, culturelle, économique, sociale) et les relations des centres de documentation avec leur environnement.

(durée de l'épreuve : 30 minutes, dont environ 10 minutes de commentaire et 20 minutes d'entretien)

Préparation : 30 minutes

Durée : 30 minutes

Coefficient : 4

2) Une épreuve orale facultative d'admission portant sur la traduction d'un texte, sans dictionnaire à l'exception de l'arabe, suivie de questions du jury sur celui-ci, dans

l'une des langues étrangères suivantes au choix du candidat : allemand, anglais, italien, espagnol, grec, portugais, néerlandais, russe ou arabe.

Préparation : 30 minutes

Durée : 30 minutes

Coefficient : 1

3) Une épreuve orale facultative portant sur le traitement automatisé de l'information

Préparation : 20 minutes

Durée : 20 minutes

Coefficient : 1

Pour l'épreuve facultative, seuls sont pris en compte les points au-dessus de la moyenne.

Les candidats choisissent au moment de l'inscription la spécialité dans laquelle ils souhaitent concourir.

II - Le concours externe

Le concours est organisé par le Centre national de la fonction publique territoriale.

A - Les épreuves écrites d'admissibilité

Spécialité : Bibliothèques

1) Une composition portant, au choix du candidat :

- soit sur les lettres et les sciences humaines et sociales,
- soit sur les sciences exactes et naturelles et les techniques,
- soit sur les sciences juridiques, politiques et économiques.

Durée : 3 heures

Coefficient : 3

2) Une note de synthèse, établie à partir d'un dossier portant sur la diffusion de l'information et de la culture, l'édition, la lecture, le rôle et les missions des bibliothèques.

Durée : 4 heures

Coefficient : 2

3) Un questionnaire comprenant de six à dix questions appelant chacune des réponses développées ou des réponses courtes portant sur l'organisation des bibliothèques, la bibliothéconomie, l'économie du livre, la sociologie des pratiques culturelles.

Durée : 3 heures

Coefficient : 2

Spécialité : Documentation

1) Une composition portant, au choix du candidat :

- soit sur les lettres et les sciences humaines et sociales,
- soit sur les sciences exactes et naturelles et les techniques,
- soit sur les sciences juridiques, politiques et économiques.

Durée : 3 heures

Coefficient : 3

2) Une note de synthèse, établie à partir d'un dossier portant sur la gestion et la diffusion de l'information, la fonction documentaire et le rôle des services de documentation.

Durée : 4 heures

Coefficient : 2

3) Un questionnaire comprenant de six à dix questions appelant chacune des réponses développées ou des réponses courtes portant sur les techniques documentaires et d'archivistique.

Durée : 3 heures

Coefficient : 2

Seuls peuvent être autorisés à se présenter aux épreuves d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury. Toute note inférieure à 5 sur 20 entraîne l'élimination de la liste d'admissibilité.

B - Les épreuves d'admission

Spécialité : Bibliothèques

1) Une conversation avec le jury permettant d'apprécier les motivations du candidat et débutant par le commentaire d'un texte, tiré au sort au début de l'épreuve, portant sur les grands thèmes de l'actualité (intellectuelle, culturelle, économique et sociale), les relations des bibliothèques avec leur environnement, les principes généraux de l'organisation administrative de l'Etat et des collectivités territoriales, ainsi que de la fonction publique territoriale.

(durée de l'épreuve : 30 minutes, dont environ 10 minutes de commentaire et 20 minutes d'entretien)

Préparation : 30 minutes

Durée : 30 minutes

Coefficient : 3

2) Une épreuve orale de langue comportant la traduction d'un texte, sans dictionnaire à l'exception de l'arabe, suivie de questions du jury sur celui-ci dans l'une des langues vivantes suivantes, au choix du candidat : allemand, anglais, italien, espagnol, grec portugais, néerlandais, russe ou arabe.

Préparation : 30 minutes

Durée : 30 minutes

Coefficient : 1

3) Une épreuve orale facultative portant sur le traitement automatisé de l'information

Préparation : 20 minutes

Durée : 20 minutes

Coefficient : 1

Spécialité : Documentation

1) Une conversation avec le jury permettant d'apprécier les motivations du candidat et débutant par le commentaire d'un texte, tiré au sort au début de l'épreuve, portant sur les grands thèmes de l'actualité (intellectuelle, culturelle, économique, sociale) et les relations des centres de documentation avec leur environnement, les principes généraux de l'organisation administrative de l'Etat et des collectivités territoriales, ainsi que de la fonction publique territoriale.

(durée de l'épreuve : 30 minutes, dont environ 10 minutes de commentaire et 20 minutes d'entretien)

Préparation : 30 minutes

Durée : 30 minutes

Coefficient : 3

2) Une épreuve orale de langue comportant la traduction d'un texte, sans dictionnaire à l'exception de l'arabe, suivie de questions du jury sur celui-ci dans l'une des langues vivantes suivantes, au choix du candidat : allemand, anglais, italien, espagnol, grec portugais, néerlandais, russe ou arabe.

Préparation : 30 minutes

Durée : 30 minutes

Coefficient : 1

3) Une épreuve orale facultative portant sur le traitement automatisé de l'information

Préparation : 20 minutes

Durée : 20 minutes

Coefficient : 1

Pour l'épreuve facultative, seuls sont pris en compte les points au-dessus de la moyenne.

Les candidats choisissent au moment de l'inscription la spécialité dans laquelle ils souhaitent concourir.